

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Ville de Lormont- Organisation des Foulées Littéraires du 30 novembre au 02 décembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le pôle culturel et sportif du Bois fleuri de la commune de Lormont a été créé en 2010. Il accueille le 30 novembre, le 1er et le 2 décembre la 2ème édition des Foulées Littéraires, salon du livre et des littératures sportives.

Cette édition 2012 se construit plus comme une plate forme d'échanges qu'un simple événementiel. Les Foulées Littéraires se proposent de réunir sport, culture et littérature en mettant en avant le support livresque. Cette année, le point rassembleur de ces trois jours est les Jeux Olympiques.

La journée du vendredi sera dédiée aux scolaires. L'accent sera mis sur la règle, en terme d'apprentissage et d'éducation. De nombreux débats pourront être engagés avec le jeune public comme le sport amateur, le sport de haut niveau, le dopage, les Jeux Olympiques avec des retours sur les joueurs devenus vedettes ou tombés dans l'anonymat.

Le samedi sera tourné vers le sport et l'aventure. Les Foulées Littéraires prennent un sens différent du vendredi. Des rapprochements littéraires seront fait du sport à l'aventure écrite. Les sportifs se livrent et décrivent leurs aventures.

Enfin, la journée du dimanche sera axée sur le sport et le vivre ensemble. Le sport peut entraîner de la compétition, comme aux Jeux Olympiques mais il peut aussi être conçu comme un élément fédérateur. Par exemple, la périodicité des Jeux Olympiques tous les quatre ans est une façon de voir la fraternité internationale.

Les finalités de cette manifestation sont multiples:

- Ouvrir la lecture au plus grand nombre
- Favoriser la diffusion du livre
- Accroître la fréquentation des lieux culturels
- Favoriser l'accès à la culture des jeunes et plus généralement des populations des quartiers prioritaires de l'agglomération.

- Favoriser l'esprit critique et la réflexion sur les atouts des pratiques sportives et les valeurs citoyennes portées par le sport.

Enfin, les Foulées Littéraires favorisent et participent à la démocratisation de la lecture et du sport en contribuant à améliorer la cohésion sociale, territoriale et la mixité sociale.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Lormont à la fiche action 45.

La Communauté Urbaine, qui a soutenu cette manifestation lors de sa première édition en 2011 à hauteur de 10 000€, a été sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 245 800 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Régie technique	32 000	Etat	10 000
Animations	12 000	Conseil Régional	10 000
Signalétique	10 000	Conseil Général	10 000
Son, lumière, vidéo, électricité	12 000	CUB	15 000
Personnel technique	8 500	Commune de Lormont	140 800
Prestation sécurité et sûreté	10 000	Financements privés	60 000
Fournitures	5 000		
Animations et accueil des auteurs	51 500		
Communications et relations presse	54 800		
Festif	15 000		
Organisation	35 000		
TOTAL	245 800		245 800

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la manifestation Les Foulées Littéraires relève de la catégorie des fonds d'aides aux communes,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la Ville de Lormont pour l'organisation la 2^{ème} édition de la manifestation Les Foulées Littéraires qui se déroulera du 30 novembre au 2 décembre 2012,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 900, CRB UA01
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2012</p>

Mme. FRANÇOISE CARTRON